

Compte-rendu Conseil Municipal
du 2 septembre 2019 – 20 heures

Présents : Mesdames Dominique BARBOT, Virginie DELAHAYE, Alison PETIT, Corinne SERRE, Nadia SOLLOGOUB, Messieurs Thierry ARLETTAZ, Patrick BONDEUX, Monsieur Bruno CAVOY, Jean LEFEVRE, Michel PARRAIN, Michel SAUTEREAU.

Absents excusés

Madame Géraldine GERIN
Monsieur Laurent GUILLEMIN
Monsieur David SUPPLICIAU

Pouvoir de Monsieur Jean-Claude DANET à Monsieur Michel PARRAIN

Secrétaire de séance : Madame Alison PETIT

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du dernier Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des devis signés depuis le dernier Conseil Municipal.

Monsieur le Maire souhaite également, en préambule de la séance, faire un rappel sur les projets, événements et faits intervenus aux mois de juillet et août.

Tout d'abord, à l'appel de l'Association des Maires de France, les drapeaux de la mairie ont été mis en berne le 9 août dernier, jour des obsèques de Monsieur Jean-Mathieu MICHEL, Maire de la commune de Signes (Var), tué dans l'exercice de ses fonctions alors qu'il empêchait le dépôt sauvage de gravats dans sa commune. Les membres du Conseil manifestent leur tristesse face à ce décès.

Le fléau des dépôts sauvages touche toutes les communes, y compris Neuvy. Les élus de Neuvy traquent régulièrement ces incivilités, et trouvent parfois, en fouillant ces déchets, le nom de l'auteur de ces incivilités. Pour rappel, par délibération du 4 février dernier, le Conseil Municipal a instauré une redevance de 150 € pour enlèvement d'objets déposés illicitement sur un lieu public.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique avoir fait procéder à l'enlèvement d'un véhicule indûment stationné depuis plusieurs mois sur la voie publique.

Concernant les travaux, la voirie de la route de la Villeneuve a été achevée au début du mois d'août. Pour rappel, ce projet est issu du programme présenté en 2014, l'objectif étant de créer un meilleur accès à la zone économique située route de la Villeneuve, et notamment à la scierie. En effet, inadaptée, cette voie, peu large, ne permettait pas le croisement d'un poids lourd et d'une voiture. Désormais cela est possible en raison de son élargissement. Il est précisé, qu'évidemment, les travaux réalisés dans les cours intérieures des habitations riveraines n'ont pas été financés par la collectivité.

Les travaux des Quais de Loire se poursuivent. Restent encore les finitions à réaliser, tandis que les travaux chemin des Mariniers ont débuté.

Les travaux de réhabilitation des ponts ont également bien avancé pendant l'été. L'étanchéité inférieure est terminée. Le clouage des pierres de rives a été réalisé la semaine passée. Les travaux d'étanchéité sur la partie supérieure des ponts viennent de débuter. La circulation rue Jean Jaurès sera alternée jusqu'à l'automne.

Monsieur le Maire souligne l'excellent travail réalisé par les services techniques durant l'été.

Le tableau de Saint-Vincent a été restauré et ré-accroché dans l'église. Une inauguration sera prochainement organisée. De même, le parcours pédagogique sera inauguré dans les mois prochains.

La commémoration du 75^{ème} anniversaire des Bombardements de l'été 1944, le 4 août dernier, a été une belle réussite. Monsieur le Maire remercie tous les élus et personnes ayant participé à son organisation.

Depuis le mois de juillet, une benne de déchets verts est mise à la disposition des administrés, Place de l'Écu, les samedis matins de 9h à 12h. Une vingtaine de personnes en moyenne par samedi utilise ce service. L'opération est un franc succès. Monsieur le Maire remercie les élus venus tenir ces permanences.

L'été a été chaud et sec. Neuvy n'a malheureusement pas été épargné. On dénombre deux départs de feux de broussailles et l'incendie d'une maison jouxtant l'ancienne usine du Parc. Les services du SDIS, très mobilisés, insistent sur le caractère exceptionnel de cet été, au cours duquel ils sont intervenus pour 160 feux dans la Nièvre, contre 80 l'année passée.

Monsieur le Maire annonce l'ouverture prochaine d'une permanence notariale, Place Alexandrine Semence. De même une assistante sociale assurera une permanence à Neuvy, évitant ainsi aux administrés d'avoir à se déplacer à Cosne.

Concernant les manifestations à venir, une opération « Village Propre » est organisée en collaboration avec l'association de chasse de Neuvy, ce samedi 7 septembre. Rendez-vous à 9h au Verger Conservatoire, Route de la Villeneuve. Ouvert à tous.

Enfin, dans le cadre des Journées du Patrimoine, une exposition de peintres est organisée les 14 et 15 septembre prochains à la salle des fêtes et à la Chapelle Saint-Hubert, de 10h à 12h30 et de 14h à 18h. Les invitées d'honneur sont Madame PRIET et Madame DIKONGUÉ. Venez-nombreux.

Questions à l'ordre du jour

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le point numéro 6 de l'ordre du jour, portant sur la cession d'un terrain communal, est retiré, le projet du candidat-acquéreur ayant été abandonné.

1- DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX PRIORITAIRES D'ASSAINISSEMENT

Suite aux résultats du diagnostic de l'assainissement collectif de la commune, trois zones de travaux prioritaires ont été mises en évidence : la rue des Aulnaies, la rue des Javances et une zone située route de la Villeneuve. Après étude du maître d'œuvre sur les travaux à réaliser, le montant prévisionnel de l'opération, initialement évalué à 218 219,82 € H.T. par le bureau ayant réalisé le diagnostic, a été réévalué à 309 137,00 € H.T. Aussi, il est proposé de modifier la demande de subvention à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne en conséquence. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de solliciter à ce titre une subvention 123 654,80 €, soit 40 % des dépenses éligibles, et d'adopter le plan de financement suivant :

Travaux prioritaires d'assainissement Montant prévisionnel du projet H.T.	309 137,00
Subvention DETR 2019 Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux Soit 28.20 % du montant HT du projet	87 204,00 €
Subvention Agence de l'Eau Loire Bretagne Soit 40 % du montant HT du projet	123 654,80 €
Commune de Neuvy-sur-Loire Fonds propres Soit 31.80 % du montant total HT du projet	98 278,20 €

2- CAMP D'ETE 2019 – DEMANDE DE SUBVENTION

Comme l'année passée, un camp d'été à destination des enfants de 8 à 11 ans a été organisé à la Bourboule (Puy-de-Dôme) du 29 juillet au 2 août derniers dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement. Une participation a été demandée aux familles pour les inscriptions. Le coût prévisionnel de ce camp (connu à la date d'envoi du dossier de subvention) s'élève à 5 176,36 €. La Caisse d'Allocations Familiales de la Nièvre finance ce type de séjour. Aussi, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter auprès de la CAF de la Nièvre une subvention de fonctionnement de 1 975,00€ pour ce camp.

3- TRAVAUX DE REHABILITATION DE DEUX SALLES A LA SALLE POLYVALENTE – DEMANDE DE SUBVENTION

De même, des travaux d'économie d'énergie seront entrepris dans deux salles de la salle polyvalente. Les menuiseries seront changées, un faux plafond isolé, une porte de séparation d'avec les douches, des leds et radiateurs électriques seront mis en place dans l'une d'elles. Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 13 393,95 € H.T. Ces équipements étant mis à disposition de l'ALSH et du Relais Parents Assistant(e)s Maternelles une partie de l'année, la CAF de la Nièvre peut subventionner ce type de travaux destinés à améliorer les conditions d'accueil des enfants. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention de 8 706,00 € auprès de la CAF de la Nièvre.

4- GESTION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT – ELECTION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Par délibérations en date du 1^{er} juillet 2019, le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur du recours à la délégation de service public comme mode de gestion du service public d'assainissement, et a déterminé les conditions de constitution de la commission d'ouverture des plis. Aussi, il lui appartient d'élire les membres de cette commission dénommée « commission de délégation de service public ». Ainsi, la liste pour les titulaires, formée par Messieurs Bruno CAVOY, Michel SAUTEREAU et Michel PARRAIN, est élue avec 12 voix. La liste pour les suppléants, formée par Mesdames Nadia SOLLOGOUB, Alison PETIT et Monsieur Thierry ARLETTAZ, est élue avec 12 voix. La commission ainsi désignée sera habilitée à siéger, pendant la durée du mandat, dans le cadre de toute consultation relative à une procédure de délégation de service public d'assainissement.

5- ACQUISITION DES PARCELLES SNCF C 1014 ET AI 3 (POUR PARTIE)

Pour rappel, la commune occupe actuellement par convention avec la SNCF deux parcelles :

- Une partie (200m²) de la parcelle AI 3, située avenue du 17 juillet 1944, pour une durée de 20 ans jusqu'en 2033, contre le versement d'une redevance (3 473,38 € en 2019), pour le passage d'une canalisation d'eaux pluviales,
- Une partie (396 m²) de la parcelle C 1014 située rue Jean Jaurès, pour une durée de 5 ans jusqu'en 2021, contre le versement d'une redevance (313,68 € en 2019), pour l'installation du point d'apport volontaire.

Suite aux échanges de la municipalité avec les services de la SNCF, une proposition de cession a été adressée à la commune aux conditions suivantes :

- L'acquisition du terrain appartenant à SNCF Mobilités correspondant à environ 15 000 m² de la parcelle C 1014, et des terrains appartenant à SNCF RESEAU, correspondant à environ 400 m² de la parcelle C 1014 et 200 m² de la parcelle AI3,
- Cession au prix de 20 000 € (vingt mille euros),
- Dans les six mois suivant la signature de l'acte, fourniture et pose d'une clôture défensive en limite de propriété avec les emprises mitoyennes du domaine ferroviaire, aux soins de la commune. Cette clôture devra être reconstruite à l'identique par les soins de la commune en cas de dégradation. Cette clôture fera l'objet d'une servitude dans l'acte de vente,
- Avant la réalisation de la cession, le déplacement du compteur ENEDIS hors du lot cédé et constitution de servitude pour le passage du réseau lié au coffret électrique,
- Servitudes et conditions spécifiques à préciser à l'acte : servitude de passage de 5m de large à constituer pour tous véhicules, tous tonnages, à toute heures du jour ou de la nuit pour l'accès aux installations ferroviaires et aux voies ferrées avec aire de retournement,
- Le bien est vendu en l'état d'usage des infrastructures de chemins de fer, la collectivité devra en faire son affaire personnelle, sans aucun recours ultérieur possible contre SNCF. Le bien peut contenir par exemple des rails, du ballaste ou des traverses. Si la commune souhaite enlever ces matériaux, elle le fera à ses frais.

La commune prendra également en charge les frais d'acquisition du bien, les frais de notaire et les frais de réquisition de publication de transfert de propriété et les frais d'établissement du document d'arpentage par un géomètre.
Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce projet d'achat aux conditions énoncées.

6- CESSION DES PARCELLES D 1323 ET D1324

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

7- DENOMINATION VOIRIE COMMUNALE

La ruelle située au Quai de Loire, entre la rue de la Madeleine et la Rue du Port ne porte pas de nom officiel. Au regard des informations recueillies sur la vie et la personnalité de Monsieur Auguste LEGER, « dernier Marinier de la Loire », ayant cessé son activité dans les années 1890, et sur proposition de la commission Travaux, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter la dénomination « Ruelle Auguste LEGER » du nom du dernier Marinier de Loire.

8- CONCOURS LOCAL DES MAISONS FLEURIES 2019

La Commission Fleurissement s'est réunie le 18 juillet dernier et a défini les lauréats du concours local des maisons fleuries pour l'année 2019. Après concertation, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer aux inscrits du concours :

- 1^{er} prix, un bon d'un montant de 50 € et une plante ou un bouquet de fleurs,
- 2^{ème} prix, un bon de 45 € et une plante ou un bouquet de fleurs,
- 3^{ème} prix, un bon de 40 € et une plante ou un bouquet de fleurs,
- 4^{ème} prix pour deux lauréats ex aequo, un bon de 30 € et une plante ou un bouquet de fleurs,
- 5^{ème} prix, un bon de 20 €,
- 6^{ème} prix, un bon de 20 €,
- 7^{ème} prix, un bon de 20 €,
- 8^{ème} prix, un bon de 20 €,
- 9^{ème} prix, pour deux lauréats ex aequo, un bon de 20 €,
- 10^{ème} prix, un bon de 20 €,
- 11^{ème} prix, un bon de 20 €

Monsieur le Maire précise que la remise des prix est fixée au vendredi 20 septembre prochain à 19h, en mairie.

9- TRANSFERT DE CREDITS BUDGET COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

Suite au projet d'acquisition des parcelles appartenant à la SNCF et à la parution des annonces de publicité pour le marché de délégation du service d'assainissement collectif de la commune, le Conseil Municipal procède à l'unanimité aux ajustements de crédits suivants :

BUDGET COMMUNE

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
2315/268 – Travaux d'Aménagement Quai de Loire et liaison piétonne avec le Cher			- 16 000,00€	
2111/296- Acquisitions foncières			+16 000,00 €	
C/61521 – Terrains	- 4900,00 €			
C/657364- Subventions de fonctionnement versées Etablissements et services rattachés à caractère industriel et commercial	+4900,00 €			

BUDGET ASSAINISSEMENT

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
C/747 – Subventions et participations des collectivités territoriales		+4900,00 €		
C/6231 – Annonces et insertions	+4900,00 €			

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent aborder d'autres sujets.

Madame SOLLOGOUB transmet à Monsieur le Maire la copie de l'intervention à la commémoration des bombardements de 1944, de Monsieur Jean TULARD, historien et auteur de nombreux ouvrages. Par ailleurs, Madame SOLLOGOUB alerte les membres du Conseil sur le désengagement brutal de certaines Agences de l'Eau des programmes de subvention pour la réhabilitation des assainissements individuels. Elle souligne également que les crédits habituellement dévolus aux projets d'assainissement collectif des communes sont peu à peu orientés vers d'autres projets, correspondant à de nouvelles missions des Agences.

Monsieur SAUTEREAU revient sur le sujet de la mise en fourrière des véhicules, et regrette qu'une solution aussi forte ne soit pas possible pour le dépôt sauvage de déchets.

Madame SOLLOGOUB transmet des informations sur les produits proposés par les ESAT qu'elle a pu visiter dernièrement.

Enfin, elle alerte les membres du Conseil sur une question au gouvernement posée par Monsieur Rémy POINTEREAU, sénateur du Cher, concernant le refus d'EDF de participer aux systèmes d'alerte mis en place par les collectivités lorsque ces dernières se trouvent à proximité d'une centrale nucléaire. Elle précise également qu'il faut être vigilant quant aux propositions commerciales d'alerte des administrés sur leurs mobiles. En effet, les opérateurs ont l'obligation, en cas d'accident, de travailler avec les services de l'Etat pour appeler les habitants concernés. Il paraît donc inutile de souscrire ce type de contrat.

Puis, Monsieur le Maire donne lecture du cahier de doléances de la commune. Il est notamment question de l'entretien d'un terrain en friche. La municipalité adresse chaque année aux propriétaires un courrier exigeant l'entretien de ce terrain. Un administré des Quais de Loire fait une demande personnelle pour retirer l'encre marine située sur les Quais. Cette demande a été refusée.

Enfin, un habitant signale des incidents et des incivilités intervenus à la suite du stationnement d'un camion chemin des Vignes. Des personnes du public prennent la parole et confirment les faits. Ce stationnement, exceptionnellement autorisé à cet endroit pendant les travaux de la route de la Villeneuve, n'a pas vocation à se poursuivre. Une solution avait été trouvée. Monsieur le Maire contactera rapidement le conducteur du camion pour réitérer l'interdiction qui avait été formulée et faire cesser cette situation.

Monsieur le Maire donne la parole au public pour d'autres questions. Un administré demande à qui revient la charge de l'entretien d'un bief, non entretenu. La charge de l'entretien du bief revient au propriétaire de la parcelle sur laquelle est implanté le bief. Un courrier sera adressé à cette personne.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21h40.

Le secrétaire de séance,
Alison PETIT



Le Maire,
Patrick BONDEUX

